



POURCIEUX

La voix aurélienne

SOMMAIRE

Page 2

Travaux du Conseil

Etat civil

Petites histoires

Page 3

Le mot du maire

Page 4 et 5

aides et travaux

La bourse au permis

Le pont de Saint Martin

l'école numérique

un nouveau ralentisseur

Pages 6 et 7

La vie associative

*Agenda des activités
hebdomadaires*

Le film de l'été

La Société de Chasse

Le Tennis Club de Pourcieux

Le Comité de Fêtes

Page 8

Agenda municipal

Le calendrier des travaux

Mairie de POURCIEUX
rue de l'Eglise
83470 POURCIEUX
tel : 04 94 78 02 05
fax : 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@wanadoo.fr
www.pourcieux.fr

*Une fois encore les fruits ont
dépensé la promesse des fleurs et
greniers et cuves seront bien remplis*

Petites histoires de Pourcieux

Le «pas» du facteur

Dans les noms de lieux locaux, surtout vers les pentes escarpées du Mont Aurélien, on retrouve souvent le mot «pas» qui signifie passage.

Ainsi on note le Pas des Tuis (des ifs), le Pas du Tilleul, le Pas de Cavilho (de l'anfratuosité), le Pas de la Tité (de la poupée), le Pas du Loup... Le «pas» peut aussi signifier le passage du sanglier où le chasseur se met à l'affût. Il prend alors parfois le nom du chasseur qui tient le poste : le pas de Vérane, le pas de Simounet etc...

Le Pas du facteur



Le Pas du Facteur qui se trouve entre le Mont Aurélien et le Mont Olympe à l'Ouest de Pourcieux a une histoire assez singulière :

Au début du siècle, le facteur du village avait dans sa tournée la ferme des Puits située de l'autre côté du «Baou». Il lui fallait au moins 4 ou 5 heures de trajet aller retour pour s'y rendre, fort heureusement les lettres étaient très rares.

Il se trouve que la fermière des Puits était fâchée avec le préposé à la distribution du courrier. Bien que ne sachant pas lire elle s'abonna à un journal ce qui obligea le facteur à faire le trajet deux fois par semaine...

Responsable de la publication:
Jean Raymond Niola
Comité de rédaction
Véronique Brissaud, Claude Porzio, Renée
Reinaudo/Salvatori, Robert Rieu
Crédit photos:
Claude Porzio, Robert Rieu,
Philippe André
Impression :
Action Sud Marketing - Brignoles

Conseil Municipal du 14 septembre 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 Mai 2009.

1°- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux crues du 14 et 15 décembre 2008, le Pont des Avalanches a été dégradé. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) a restauré ce pont et le montant total des travaux s'élève à 10.716,16 € T.T.C. La maîtrise d'ouvrage est déléguée au SABA. L'autofinancement est assuré par la commune, déduction faite des subventions éventuelles demandées par le SABA.

2°- Monsieur le Maire propose de mettre en place une « bourse au permis de conduire ». Elisabeth WHITE présente le principe de la bourse au permis de conduire. Le dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire des jeunes âgés de 18 à 25 ans et dépourvus de ressources personnelles ou familiales en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif. Chaque candidat sera sélectionné selon plusieurs critères.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur le principe de la mise en place de cette bourse. Le Conseil Municipal délibérera quand l'étude du dossier sera complète.

3°- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le commercial de Provence Plats qui propose de fournir des repas à base de produits bio un mardi par mois, avec la possibilité de prévoir une période d'essai. D'autre part, le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le prix de la cantine pour l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la mise en place des repas bio pour trois mois sans en modifier le prix et de revoir cette question au début de l'année prochaine.

4°- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des décisions modificatives suivantes : Virement de crédits pour le budget commune : Emprunts DEXIA suite à la dissolution de la Communauté de Communes Monts Auréliens Sainte Victoire, intégration de la part des emprunts DEXIA qui reviennent à la commune, achat de nouveaux logiciels mairie, Décision modificative pour le budget Eau et Assainissement pour 0,57€ de régularisation du montant erroné de l'affectation du résultat 2008.

5°- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien et l'informe que ce rapport est à la disposition du public.

6°- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte va recruter un économiste de flux dans le but de proposer un service aux communes de la Provence Verte pour apporter une aide en matière d'économie d'énergie des bâtiments et services communaux. Ses missions sont les suivantes : Accompagner les communes dans le suivi de leurs consommations et de leurs abonnements en réalisant un diagnostic énergétique, faire des recommandations de gestion au niveau technique et financier, aider à la définition d'une véritable stratégie de maîtrise de l'énergie sur la commune, ...

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe.

Joies et peines

(depuis la parution du dernier bulletin)

■ Ils ont vu le jour

Eros, Roland VIRCONDELET
né le 02.06.2009

Esteban, André RENAULT
né le 10.06.2009

Nathan, Philippe, Gérard, Guy
LESOURD né le 22.06.2009

Nathan, Antoine, Patrick
CIANTAR né le 06.08.2009

Eva NORTH née le 02.09.2009

■ Ils se sont unis

Angélique, Marie-Thérèse
TROVATELLO

et Christophe, Gilbert PEREZ,
le 18 juin 2009

Sandrine, Michèle DEMUYLDER
et Michaël, Marc MAUREL,
le 27 juin 2009

Armelle, Cécile SCOCCI
et Didier PICCA, le 27 juin 2009

Caroline, Liliane, Gabrielle
BONTEMPS et Etienne, Bertrand,
Thierry de SIANO,
le 1er août 2009

■ Ils nous ont quittés

Auguste AUDIFFREN,
le 12 juin 2009

C'est la rentrée depuis quelques semaines et, même si l'été semble encore jouer les prolongations, chacun a repris le cours de ses occupations.

Mais pour préparer la rentrée et bien que beaucoup de services ont profité du repos estival, tout ne s'est pas arrêté pour autant : des travaux ont été effectués à l'école communale avec l'installation de la classe numérique mobile qui a permis d'équiper deux classes de tableaux blancs interactifs et d'ordinateurs individuels pour les élèves. Cette installation vient compléter l'équipement existant et permet de disposer, aujourd'hui, dans notre école d'un ordinateur pour environ trois élèves. Ce programme a été réalisé dans le cadre d'un projet de l'Education Nationale pour développer l'informatique dans 5000 classes rurales en France. Ainsi, l'école de Pourcieux fait partie des 19 écoles rurales du Var choisies et subventionnées à 80%.

D'autre part, la municipalité a également répondu, en partenariat avec les viticulteurs de Pourcieux, à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse pour améliorer la qualité biologique des rejets dans les milieux naturels. Nous avons proposé de créer une station de traitement des produits de nettoyage des machines agricoles d'épandage de produits phytosanitaires, utilisés dans la viticulture. Si ce projet est retenu, la commune sera pilote en la matière et pourra servir de modèle à d'autres collectivités dans la lutte contre la pollution des milieux aquatiques.

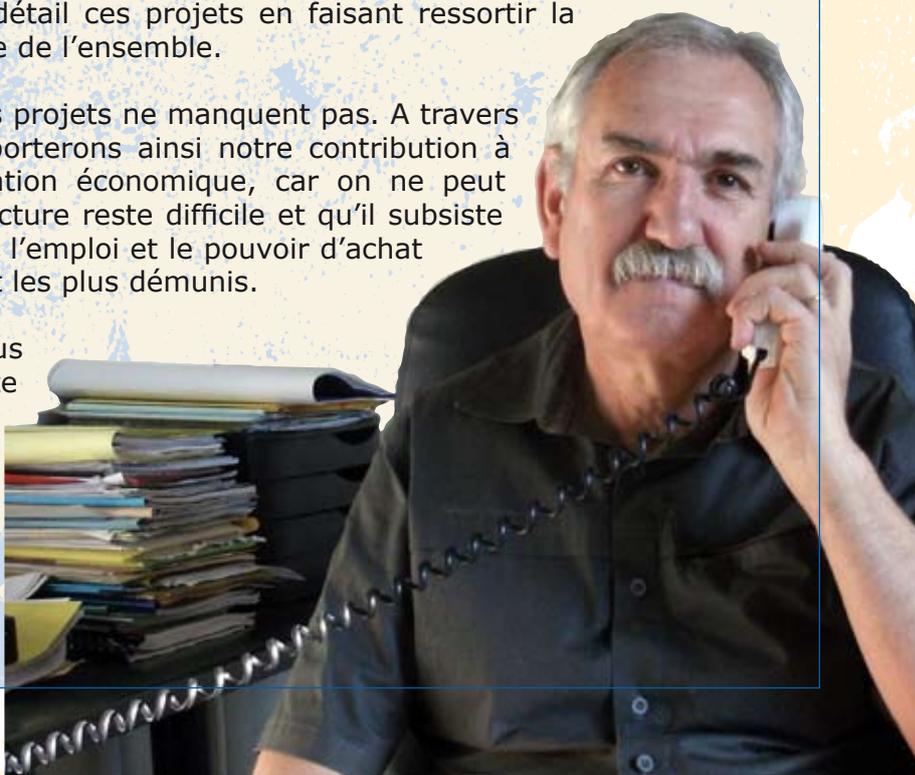
La commune a également été retenue, par la communauté de communes, pour la mise en place de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers dans toute l'agglomération. Une étude va être lancée pour déterminer les points d'implantation les plus judicieux et une première série d'équipements sera mise en place à l'occasion des futurs travaux dans le quartier de la Gare. Cela permettra, à terme, d'améliorer l'esthétique des rues du village et, surtout, de générer des économies importantes dans la collecte et le transport des déchets ménagers.

Le bulletin municipal et le site internet vous apportent déjà des informations importantes sur tous nos projets mais le conseil municipal envisage aussi d'organiser, au cours de ce quatrième trimestre, une réunion publique pour vous présenter en détail ces projets en faisant ressortir la cohérence et la pertinence de l'ensemble.

Comme vous le voyez, les projets ne manquent pas. A travers ce dynamisme, nous apporterons ainsi notre contribution à l'amélioration de la situation économique, car on ne peut pas oublier que la conjoncture reste difficile et qu'il subsiste toujours des menaces sur l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus démunis.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une bonne lecture de ce 43ème numéro du Bulletin Municipal.

Jean-Raymond NIOLA.



La bourse au permis : comment ça marche ?

(voir compte rendu du Conseil Municipal)

La «bourse au permis» s'adresse aux jeunes du village de 18 à 25 ans qui ont des difficultés financières et pour qui le permis est nécessaire pour l'insertion professionnelle et sociale. Ceux qui sont dans cette situation devront donc remplir un dossier de candidature, en donnant toutes les précisions sur leurs ressources ou celles de leur famille, et en expliquant pourquoi ils ont besoin du permis. Enfin, ils devront dire dans quelle activité d'intérêt général ils souhaitent s'engager en proposant eux-même les actions qu'ils comptent mener.

Les trois éléments seront pris en considération dans la sélection des candidats : les ressources, l'utilité du permis pour l'insertion, et la motivation citoyenne pour le travail d'intérêt général. Tous les candidats ne pourront en effet pas être retenus et chaque mairie définira le nombre de jeunes qu'elle souhaite aider par an.

Une bourse de quel montant ?

Le montant peut varier d'une personne à l'autre en fonction des situations. Il est fixé dans la

charte d'engagement entre la ville et le bénéficiaire. Il peut aller de 50 à 80 % du montant total des frais pour le code et la conduite.

Bon à savoir : il peut être cumulé avec un prêt accordé dans le cadre du dispositif «permis à un Euro par jour», à condition que l'auto-école retenue en fasse partie.



Un travail d'intérêt général de quelle durée ?

Là encore, le nombre d'heures est fixé dans la charte. Pas question de se voir imposer une «corvée». On vous demande d'être motivé pour le bénévolat que vous choisissez vous-même.

Qui paye qui ? C'est la mairie qui verse à l'auto-école la bourse, d'abord pour le code, puis pour la conduite. Vous vous engagez bien sûr à suivre régulièrement les cours de code. Si vous n'avez pas réussi le code au bout de deux ans, le contrat est rompu et vous perdez le bénéfice de la bourse. De quoi se motiver pour réussir ! Pour tout renseignement complémentaire prière de s'adresser à la mairie.



Attention aux intrusions malveillantes !

La municipale de la ville tient à mettre en garde les citoyens face à une recrudescence de vols.

N'hésitez pas à appeler, 24h/24, la Police Nationale en cas de doute ou d'anomalies constatées

(par le 17 ou le 04 94 78 00 12) ou la police Municipale

(04 94 78 99 71). Personne ne vous fera grief de cette démarche.

Si un délit est en train de se commettre, n'attendez pas des heures pour appeler la police. Faites-le sur le champ. Le temps est précieux...

L'important épisode pluvieux que nous avons connu au cours de l'hiver dernier a provoqué des dégâts sur le territoire de la commune.

Le pont de la Chapelle Saint Martin¹ sur lequel passe un chemin rural reliant la station d'épuration à l'Arc s'est partiellement effondré. Un gros arbre déraciné par l'action conjuguée du vent et de la pluie a entraîné une partie du tablier de l'ouvrage dans le ruisseau des Avalanches. Le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc) a été chargé du suivi technique des réparations qui s'élèvent à 10 716€ pour une restitution à l'identique.



Le pont avant et après réparation



¹ Ne cherchez pas la Chapelle Saint Martin ou plutôt les chapelles car la première située à proximité immédiate du pont a été détruite au début du XVIII^{ème} siècle pour être reconstruite une centaine de mètres plus au sud et cette dernière a été détruite à son tour par la construction de l'autoroute A8.

L'école numérique rurale :

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants cette année. Dans le Var 59 écoles étaient candidates et 19 seulement, dont la notre, ont été retenues.

Ce résultat est dû à une forte implication conjuguée du maire, du conseil municipal, de la directrice et des enseignants locaux. L'école communale de Pourcieux sera donc dotée des mêmes niveaux d'équipement en matière de Techniques de l'Information et de la Communication qu'en ville, pour le plus grand bénéfice des écoliers locaux.

Pendant les vacances scolaires les locaux ont été mis aux normes pour le bon fonctionnement des éléments multimédias (accès internet haut débit, partage et sécurisation des accès).

L'achat du matériel informatique est subventionné par l'État à hauteur de 9000€ le reste étant pris en charge par la commune. Le coût total s'élève à 13125€ HT plus 1000€ pour les didacticiels.

Le « package » informatique est composé de deux tableaux blancs interactifs (TBI) équipés de vidéo-projecteurs, d'une imprimante installée en réseau, de 12 ordinateurs portables de 10 pouces et d'un PC de bureau.

Il y a également une "classe mobile" c'est-à-dire un meuble (chariot) qui permet de transporter les ordinateurs d'une salle à une autre. Il est équipé d'une borne wi-fi, permettant de recharger les

batteries des portables et de stocker les périphériques. La prise en main des matériels sera effectuée par les fournisseurs en l'occurrence la société ORDISYS.

Les enseignants vont choisir des logiciels adaptés à leurs objectifs pédagogiques parmi une bibliothèque existante. Une formation et un accompagnement leur seront ensuite dispensés par l'Éducation Nationale.

Des scénarii pédagogiques devront être produits et mutualisés sur la base PrimTICE.



TBI (Tableau blanc interactif) : Principe de fonctionnement

- 1) Le TBI envoie à l'ordinateur les commandes exécutées par l'opérateur sur la surface du TBI. Cette liaison existe par fil (USB ou série) ou sans fil (infrarouge ou Bluetooth).
- 2) L'ordinateur calcule la nouvelle image en tenant compte des actions sur le TBI et l'envoi au vidéoprojecteur. Cette liaison existe par fil (câble VGA, HDMI) ou sans fil (WiFi).
- 3) Le vidéoprojecteur envoie sur le TBI l'image calculée, image sur laquelle l'utilisateur pourra de nouveau intervenir et ainsi de suite. Notez qu'il existe aussi des solutions par rétroprojection ou avec des écrans LCD ou Plasma, ce qui ne change pas le principe, mais la facilité d'utilisation (notamment l'effet d'ombre).



Un nouveau ralentisseur a été posé à l'entrée Ouest du village par le service des routes du Conseil général, à la demande du maire.

AGENDA

Activités hebdomadaires

LES AÎNÉS RURAUX

jeudi de 14h00 à 18h00
activités diverses au Foyer

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6 rue des Minimes 13530 Trets
tel : 04 42 29 40 30
Multi sports le mercredi après-midi

AIDE A L'OUTIL INFORMATIQUE, INTERNET ET DANS DIVERS DOMAINES ADMINISTRATIFS

(foyer sur la place)
mardi de 9h00 à 11h00

U.S.E.P

Le Lundi, Mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 17h30
usepourcieux.over-blog.com

ATLSP

salle des fêtes
Lundi et jeudi 19h00/20h00:
renforcement musculaire, gymnastique en mouvement, fit ball, steps.
Mardi 19h00/20h00 :

gymnastique douce, renforcement musculaire, étirements, relaxation.

Tel 04.94.59.47.56
a.t.s.l.p@hotmail.fr

CULTURE SPORTS ET LOISIRS

Dates de projections de films
les vendredis 23 octobre,
13 novembre,
4 et 18 décembre
à 21h00 salle des fêtes.

PAROISSE

Catéchisme : le mardi
de 17h00 à 18h30
(Foyer sur la place)

Messe dominicale
à 9 heures

TENNIS CLUB DE POURCIEUX (TCP)

Le Mercredi et le Samedi
de 9h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le mardis de 17h à 18 h
mercredi de 10h à 12 h
mercredi de 16h à 18h
vendredi de 10h à 12h



foire artisanale : le dimanche 20 juin une foire artisanale organisée par Françoise Bonneau a rassemblé de nombreux artisans de qualité dans le village.

Fête de la musique : le 21 juin des chanteurs en herbe sur la place et des musiciens plus anciens ont dignement célébré le début de l'été.

Début juillet :

La foudre a provoqué un incendie vite maîtrisé par l'intervention des moyens aériens et «fixé» par les pompiers et le CCFF .

Fête locale : le Comité des fêtes peut être satisfait de la «Saint Eloi» (tiens! on avait oublié le nom de la fête). Tout s'est très bien déroulé à la satisfaction de tous.

En dignes héritiers des gaulois tout finit par un banquet et quel banquet! Le parfum de l'aïoli a baigné plus de deux cents convives dans une ambiance festive sous le soleil radieux de la mi juillet.

Les lampions étaient de la fête le samedi soir pour la retraite aux flambeaux avec la batterie fanfare de Saint Maximin.

Le 15 août l'équipe de l'Amicale du CCFF local a pris le relais du comité des fêtes pour organiser une soirée «spaghettis à la bolognaise» concoctés par nos excellents boulangers. ce fut un succès et la soirée s'est terminée tard avec le DJ Marco.

Début septembre c'est déjà la rentrée des classe !

132 élèves fréquentent cette année l'école communale.

L'excellent état phytosanitaire des raisins après un été sec, a donné une vendange très satisfaisante qui augure d'un merveilleux produit fini. A consommer avec modération bien sur.

SOCIÉTÉ DE CHASSE



vente des cartes de chasse

la Société de chasse locale est très certainement la structure associative la plus ancienne du village. Elle compte aujourd'hui une soixantaine de membres très majoritairement habitant le village. Le bureau est composé de Bernard Perizzato, président, Marc Florent, vice président, Pierre Maccoco, Alain Vérane, Robert Blanc, Didier Rogliano, Jean-Paul Blanc, Pierre Merle, Gérard Coquillat et Jacki Capanni.

Le budget annuel (recettes) de 5000€ environ est principalement alimenté par la vente des cartes de chasse. Les dépenses se répartissent entre les lâchers et les efforts consentis à la reproduction du gibier.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA CHASSE DANS NOTRE VILLAGE

UN TERRITOIRE DE CHASSE «PEAU DE CHAGRIN».

Depuis une trentaine d'années le territoire cynégétique local n'a cessé de diminuer on peut relever différentes causes : le «mitage urbain» avant l'élaboration des schémas d'urbanisme, les lourdes implantations d'infrastructures routières et autoroutières, le développement de chasses privées sur le territoire de la commune ou en limite.

UNE ACTIVITÉ QUI DÉCLINE.

La chasse était il y a quelques décennies une activité incontournable en milieu rural. Pour les garçons, en particulier, le permis de chasser était au moins aussi important que le permis de conduire. La société de chasse a perdu à peu près deux tiers de ses membres en 20 ans.

Malgré les notions de patrimoine culturel, de pratique traditionnelle, il semble que la chasse, en particulier chez les jeunes, ne soit plus aussi attrayante qu'auparavant. On note aussi de grands changements dans les habitudes cynégétiques ou plutôt des adaptations, depuis que le lapin a pratiquement disparu et que les migrations des oiseaux sont devenues hypothétiques. Par contre on constate un fort engouement pour les battues au sanglier dont le croisement a favorisé la reproduction. La chasse est de plus en plus encadrée administrativement, des efforts louables en matière de pédagogie et de sécurité sont réalisés. Chasseurs et non chasseurs se revendiquent «amis et défenseurs de la nature», continuons à cohabiter harmonieusement dans un respect citoyen mutuel.

TENNIS CLUB DE POURCIEUX

Une nouvelle association est née pour développer la pratique du tennis.

Le siège de la société se situe à l'Hôtel de Ville.

Le bureau est le suivant:
Philippe COLL, président, Vincent Groff, secrétaire, Serge CARTIER secrétaire.

La cotisation annuelle est de 45€ par adulte et 25€ par enfant.

Possibilité de prendre des cours :

Cours d'initiation : Enfants (à partir de 6 ans), adolescents, adultes.

Cours de perfectionnement : Enfants, adolescents et adultes.

Informations et tarifs, contacter Simon

Tél : 06 16 29 45 79.

tennis-club-de-pourcieux@laposte.net

COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Martine LIONS

Trésorière : Carmela NIOLA

NOUVEAUX membres actifs :

Virginie BARTHELEMY,

Eliane GUYON,

Laurence VERDOLLIN.

Activités du Comité des Fêtes :

Après midi créatifs à la salle des fêtes: du lundi 26 au jeudi 29 octobre de 14h00 à 17h30.

Samedi 7 novembre 20h00 : soirée «vin nouveau» repas et animation avec «Marco» à la salle des fêtes.

Les 21 et 22 novembre : foire artisanale et marché de Noël à la salle des fêtes.

31 décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre animé par «Marco».

Agenda municipal

11 NOVEMBRE

91ÈME COMMÉMORATION DE
L'ARMISTICE DE 1918

10 JANVIER 2010 11H30

VŒUX DU MAIRE

**DIMANCHE 24 JANVIER 2010
11H30**

REPAS DES ANCIENS

LA POSTE

NOUVEAUX HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi,
vendredi

13h30-16h30

Mercredi 9h00-12h00

Samedi, semaines paires
9h00-12h00

Samedi, semaines impaires :
Fermée

LE QUARTIER DE LA GARE OÙ EN SOMMES NOUS?

Parking municipal
appels d'offre avant la
fin de l'année.
Travaux début 2010.

Médiathèque / pôle culturel
ancienne gare
Appels d'offre réalisés
Travaux début 2010

Réseaux :
Les études sont
terminées
Travaux début 2010

chemin
de la Gare

Lotissement «Le Baou»

chemin des Tourres

Pour info:
Toute demande en matière
de logement social doit être
faites auprès de
OPAC VAR HABITAT
HLM Le Carami bât B
chemin Burlière
83 170 BRIGNOLES
04 94 37 23 60

«Terres Baronnes»
Lotissement privé de 120
logements (appartements
et villas)
livrables en 1011

Cette vue succincte est faite pour répondre à certaines interrogations quant à l'implantation des structures municipales et privées qui vont être édifiées à brève échéance. Lorsque les travaux commenceront, c'est à dire dès le début de la prochaine année, nous ne manqueront pas de vous informer plus en détail avec des plans beaucoup plus précis, une réunion publique est également prévue pour le prochain trimestre.

